

Le 13 mai 2015

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 13 mai 2015 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	831	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 407	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 658	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	709	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 680	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 062	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	535	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	676	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 719	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 893	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	454	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2015
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par l'exploitant d'une carrière – Dossier St-Rosaire

Le 13 mai 2015

- 6.2 Appel d'offres 2015-03-01 – Adjudication de contrat pour services professionnels pour la réalisation du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
- 6.3 Nomination d'un représentant à l'Agence forestière des Bois-Francs
- 6.4 Pacte rural – Projet S.O.S. Abus
- 6.5 Approbation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
- 6.6 Embauche de deux pompiers
- 6.7 Réembauche d'un pompier
- 6.8 Fin de lien d'emploi – Congédiement d'un pompier
- 6.8 Démission de deux pompiers
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Appui à Grobec - Achèvement de la diagnose des lacs Joseph et William
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. n° 2015-143)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la ville de Princeville (Règl. n° 2015-272)
 - 7.4 Réglementation d'urbanisme de la ville de Princeville (Règl. n° 2015-273)
 - 7.5 Réglementation d'urbanisme de la ville de Princeville (Règl. n° 2015-274)
 - 7.6 Réglementation d'urbanisme de la ville de Princeville (Règl. n° 2015-)
 - 7.7 Avis de motion – Modification du règlement n° 330
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 8.3 Prévision de délégations
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la démarche *Par notre PROPRE énergie*
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Contrat d'autobus
 - 10.2 Nomination au comité matières résiduelles
 - 10.3 Transport au centre de jour
- 11.0 Période de questions

Le 13 mai 2015

Intervertir les points à l'ordre du jour
A.R.-05-15-12971

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour
A.R.-05-15-12972

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en y ajoutant les points suivants au varia :

- contrat autobus
- nomination au comité matières résiduelles
- transport au centre de jour

ADOPTÉ

Procès-verbal
A.R.-05-15-12973

Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 8 avril 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par l'exploitant d'une carrière

A.R.-05-15-12974

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte l'entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par l'exploitant d'une carrière entre la Municipalité de Saint-Rosaire et la Municipalité régionale de comté de L'Érable et que le préfet M. Sylvain Labrecque et le directeur général M. Rick Lavergne soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la MRC

QUE le montant forfaitaire de compensation de 10 000 \$ soit pris à même les surplus accumulés provenant du fonds des carrières et sablières de la MRC.

ADOPTÉ

Le 13 mai 2015

Appel d'offres
2015-03-01 -
Adjudication
de contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres public portant le numéro 2015-03-01 a été lancé par la MRC de L'Érable pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal ;

pour services
professionnels

ATTENDU QU'un comité a procédé à l'évaluation des soumissions le 7 avril 2015 ;

pour la réalisation
du PISRMM

ATTENDU QUE huit (8) entreprises ont soumissionné pour le présent appel d'offres et ont soumis leur prix dans les délais requis ;

A.R.-05-15-12975

ATTENDU QUE l'offre de service ayant obtenu le meilleur pointage final est celle de l'entreprise Roche Ltée Groupe-Conseil au prix de 83 931,75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le ministère des transports a approuvé le plan de travail détaillé de la firme retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable adjuge ce contrat de services professionnels à la firme Roche Ltée Groupe-Conseil au montant de 83 931.75\$ pour la réalisation du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Nomination d'un
représentant
à l'Agence

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Jocelyn Bédard soit nommé délégué de la MRC de L'Érable à l'Agence forestière des Bois-Francis, pour un terme de deux (2) ans.

forestière des

Bois-Francis

A.R.-05-15-12976

ADOPTÉ

Pacte rural -
Projet S.O.S.
Abus

ATTENDU la résolution A.R.-03-15-12923 mentionnant la réaffectation d'une somme de 9 800 \$, étant les fonds restants du projet S.O.S. Abus;

A.R.-05-15-12977

ATTENDU QU'aucun projet n'avait été identifié dans la susdite résolution et que le projet est maintenant connu;

Le 13 mai 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la susdite somme de 9 800 \$ soit réaffectée au projet « Soutien technique au pacte rural 2007 – 2014 ».

ADOPTÉ

Approbation du PIIRL

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de L'Érable;

A.R.-05-15-12978

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de L'Érable;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

ADOPTÉ

Embauche de deux pompiers

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 13 du SSIRÉ, à l'embauche de MM. Jason Lemay et Francis Fortier, à titre d'apprenti-pompier.

A.R.-05-15-12979

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Réembauche d'un pompier

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la réembauche de M. Sébastien Émond, pompier à la caserne 13 du SSIRÉ, comme apprenti-pompier II.

A.R.-05-15-12980

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Fin de lien d'emploi - Congédiement d'un pompier

ATTENDU QUE M. Guillaume Drolet, pompier à la caserne 65 du SSIRÉ, s'est absenté à deux reprises à la formation Pompier 1, Section 1, sans aucune justification ou appel à un contact;

Le 13 mai 2015

A.R.-05-15-12981 ATTENDU QUE M. Stéphane Laverdière, directeur du SSIRÉ, recommande la fin du lien d'emploi, le congédiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la fin du lien d'emploi, le congédiement, de M. Guillaume Drolet, pompier à la caserne 65, et ce, rétroactivement au 31 mars 2015 ;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à deux pompiers l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

A.R.-05-15-12982

- M. Paul Lambert, pompier à la caserne 58, et ce, rétroactivement au 20 avril 2015 ;
- M. Serge Paquette, pompier à la caserne 80, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2015 ;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE grâce au travail de GROBEC et des associations riveraines, et grâce Appui à Grobec - à la contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les lacs Joseph Achèvement et William ont fait l'objet en 2013 d'une diagnose afin d'améliorer les connaissances sur de la diagnose ces plans d'eau ; des lacs Joseph

et William ATTENDU QUE pour assurer une qualité de données et pour compléter l'étude A.R.-05-15-12983 entamée, une seconde phase devait être faite en 2014 mais a dû être annulée ;

ATTENDU QU'il est impératif de compléter la prise de données en 2015 d'une part pour assurer la validité de l'étude en cours mais également dans un souci

Le 13 mai 2015

d'efficience, vu le temps et l'argent déjà consacrés à ce jour, autant de la part du gouvernement que des organismes locaux et régionaux ;

ATTENDU QUE d'un point de vue écologique ces lacs recèlent des habitats aquatiques et riverains d'une grande qualité, mais les espèces qui y évoluent sont méconnues ;

ATTENDU QUE l'écosystème des lacs Joseph et William a été profondément modifié dans les dernières décennies, et qu'il y a unanimité quant à l'importance de mieux connaître sa faune, dont la faune ichtyenne, qui est pourtant reconnue localement depuis longtemps, mais également extrarégionalement ;

ATTENDU QUE les lacs Joseph et William sont les deux plus importants lacs de la région administrative du Centre-du-Québec, en excluant le lac Saint-Pierre et à certains égards le lac Nicolet, et que cette région administrative est très faiblement couverte par des plans d'eau, de sorte que le peu qu'elle possède revêt une importance accrue ;

ATTENDU QU'à cause de leur proximité de plusieurs centres urbains et de la faible densité de plans d'eau dans la région, les lacs Joseph et William font l'objet de pressions anthropiques diverses que ce soit autant pour la villégiature que pour d'autres formes d'activités (tourisme, loisirs et récréation) ;

ATTENDU QUE des pressions environnementales importantes sont imposées à ces lacs mais que le milieu local et régional œuvre fortement et de manière concertée à la protection et restauration de ces milieux aquatiques, et que les actions prises par le milieu sont la résultante de centaines de milliers de dollars investis dans la dernière décennie ;

ATTENDU QUE pour continuer le travail entamé et pouvoir effectuer de nouvelles actions positives sur ces lacs, le milieu a besoin d'une seconde phase de prise de données, en 2015 ;

ATTENDU QU'historiquement les lacs de la MRC de L'Érable ont été laissés pour compte dans l'étude des plans d'eau (incluant la réalisation de diagnostics), notamment si on la compare aux régions voisines ;

Le 13 mai 2015

ATTENDU QUE dans son schéma d'aménagement et de développement, en vigueur depuis novembre 2013, la MRC de L'Érable a signifié son intention de soutenir les initiatives de gestion de l'eau par bassin versant et prendre en considération les orientations, objectifs et actions développés dans les différents *Plans directeurs de l'eau* (PDE) des organismes de bassin versant couvrant son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable appuie fortement l'achèvement de la diagnose des lacs Joseph et William pilotée par le GROBEC, et elle appuie donc également fortement ledit organisme dans ses démarches auprès du MFFP visant à compléter l'étude entamée en 2013.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme
de la ville de
Princeville
A.R.-05-15-12984

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la ville de Princeville a adopté le 13 avril 2015 le règlement no 2015-272 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville de Princeville portant sur l'agrandissement d'une zone à vocation résidentielle à même une autre zone à vocation résidentielle ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à agrandir la zone R-102 à même la zone R-100 afin de permettre une plus importante densité résidentielle (permettre notamment deux multifamiliales et une bi/trifamiliale) dans le site visé par l'agrandissement ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE le secteur visé est localisé dans le périmètre d'urbanisation de la ville (rue Noël / ancien Golf Lafontaine) et qu'un secteur résidentiel est actuellement en processus d'aménagement dans ce secteur déjà approuvé eu égard au contenu du SADR de la MRC ;

ATTENDU QUE l'objet du règlement permet d'augmenter la densité d'habitation à l'hectare, ce qui constitue une préoccupation d'aménagement dans les milieux urbains ou en processus d'urbanisation ;

Le 13 mai 2015

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement ne comporte pas de contenu quant à une éventuelle non-conformité à l'égard dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 2015-272 de la ville de Princeville et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation d'urbanisme de la ville de Princeville A.R.-05-15-12985	ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la ville de Princeville a adopté le 13 avril 2015 le règlement no 2015-273 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville de Princeville portant sur l'agrandissement d'une zone à vocation mixte à même une autre zone à vocation résidentielle ;
--	--

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à agrandir légèrement la zone M-84 à même la zone R-86 afin de permettre l'agrandissement d'un emplacement commercial déjà implanté dans ladite zone « M », dans le secteur du boulevard Baril Ouest / rue Houle, le tout d'une superficie d'environ 550 m² ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE le secteur visé est localisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, à l'arrière du Boulevard Baril Ouest (route 116), sur la rue Houle, non loin au sud-ouest de l'intersection avec la rue Saint-Jean-Baptiste Sud (route 263) ;

Le 13 mai 2015

ATTENDU QUE les modifications telles qu'apportées par la ville de Princeville dans son règlement no 2015-273 sont possibles au SADR de la MRC puisque ce dernier laisse de la latitude aux municipalités dans leurs choix d'aménagement lorsque les secteurs visés ne sont pas dans des zones patrimoniales, des zones inondables ou riveraines, des zones aux choix d'aménagement prédéfinis (ex. : parc industriel) etc. ;

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement ne comporte donc pas de contenu quant à une éventuelle non-conformité à l'égard dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 2015-273 de la ville de Princeville et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme
de la ville
de Princeville
A.R.-05-15-12986

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la ville de Princeville a adopté le 13 avril 2015 le règlement no 2015-274 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville de Princeville portant sur l'ajout d'une classe d'usages à la Grille des spécifications no 1 dudit règlement ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à ajouter la classe d'usages « Industrie sans contraintes majeures » dans la zone M-5 par la modification de la Grille des spécifications no 1 du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE le secteur visé (zone M-5) est localisé de manière linéaire à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le long du boulevard Baril Ouest (côté Sud) ;

Le 13 mai 2015

ATTENDU QUE les modifications telles qu'apportées par la ville de Princeville dans son règlement no 2015-274 sont possibles au SADR de la MRC puisque ce dernier laisse de la latitude aux municipalités dans leurs choix d'aménagement lorsque les secteurs visés ne sont pas dans des zones patrimoniales, des zones inondables ou riveraines, des zones aux choix d'aménagement prédéfinis (ex. : parc industriel), etc. ;

ATTENDU QUE de l'avis de l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, le présent règlement pourrait néanmoins interférer avec l'objectif d'aménagement et de développement du SADR suivant sur la gestion de l'urbanisation : « 3.2.2.2.6 Assurer la cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation » vue les types d'usages souhaités, le tout inséré entre un nouveau quartier résidentiel (secteur rue Noël et Desrochers) et la route 116 (boul. Baril Ouest), à l'entrée de la ville depuis le sud ;

ATTENDU également qu'au SADR un vaste espace voué à des fins industrielles est réservé pour Princeville, au nord du périmètre urbain ;

ATTENDU QU'après analyse, en comparant les éléments favorables et défavorables eu égard à la conformité ou la non-conformité face au SADR de la MRC, il appert que ce règlement comporte des éléments favorables plus importants compte tenu de la pondération des divers éléments au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 2015-274 de la ville de Princeville et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 13 mai 2015

Réglementation
d'urbanisme
de la ville
de Princeville
A.R.-05-15-12987

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la ville de Princeville a adopté le 11 mai 2015 le règlement no 2015-276 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville de Princeville portant sur l'ajout d'un usage à la Grille des spécifications no 1 dudit règlement ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à ajouter l'usage « *Récupération et triage de produits divers sauf récupération et triage de matières polluantes et toxiques et station de compostage* » dans la zone I-8 par la modification de la Grille des spécifications no 1 du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE le secteur visé (zone I-8) est localisé dans un secteur affecté à des fins industrielles en bordure des rues Beaudet et Boulet et des boulevards Industriel et Carignan Ouest ;

ATTENDU QUE les modifications telles qu'apportées par la ville de Princeville dans son règlement no 2015-276 sont possibles au SADR de la MRC puisque ce dernier laisse de la latitude aux municipalités dans leurs choix d'aménagement lorsque les secteurs visés ne sont pas dans des zones patrimoniales, des zones inondables ou riveraines, etc., d'autant plus que l'usage souhaité se localise dans un secteur dédié aux mêmes fins (zone industrielle) ;

ATTENDU QUE l'usage souhaité n'est pas présumé être générateur d'odeurs contraignantes ;

ATTENDU QU'après analyse, il appert que ce règlement comporte des éléments favorables qui militent en faveur d'une conformité eu égard au contenu du SADR de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 13 mai 2015

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 2015-XXX de la ville de Princeville et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de St-Ferdinand
A.R.-05-15-12988

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le 27 avril 2015 le règlement no 2015-143 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex municipalité de Bernierville portant sur une modification de la définition d'habitation mobile ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à préciser la définition d'habitation mobile afin d'y inclure notamment la notion d'habitation modulaire à section unique ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement ne comporte pas de contenu quant à une éventuelle non-conformité à l'égard dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement no 2015-143 de la municipalité de Saint-Ferdinand et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 13 mai 2015

Avis de motion - Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Alain Dubois, ,
Modification du qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un
règlement n° 330 règlement modifiant le règlement n° 330 édictant le Schéma d'aménagement et de
développement révisé de la MRC de L'Érable. Cet avis de motion est donné avec
dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unani-
Rapport des mité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

déboursés

A.R.-05-15-12989

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15207	BuroPro (four. de bureau)	650,30
15208	CRECA (formation)	60,00
15210	COOP IGA (divers)	35,56
15212	ATEFQ (cartable inspection)	180,75
15213	Mun. Sainte-Sophie-d'Halifax (remboursement permis)	150,00
15214	Mun. St-Pierre Baptiste (remboursement permis)	230,00
15215	Mun. Inverness (remboursement permis)	160,00
15216	Parc linéaire de Bois-Francs (1 ^{er} vers. quotes-part 2015)	15 295,00
15217	Mont-Apic inc. (1 ^{er} vers. quotes-part 2015)	7 687,50
15218	CARÉ (1 ^{er} vers. quotes-part 2015)	24 553,00
15219	CLDE(1 ^{er} vers. quotes-part 2015)	154 098,00
15220	Pro-Nature Sports enr. (gants)	57,48
15221	Communication 1 ^{er} Choix (étui)	68,93
15222	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 306,00
15223	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 887,00
15224	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 746,00
15225	Ville de Plessisville (taxes MRC et immeuble)	13 203,93
15226	CERIU (devis et tableaux)	34,49
15227	Évimbec Itée (honoraires dossier Olymel)	2 328,24
15229	Fonds Info Foncier (avis vente pour taxes)	201,00
15230	Fonds Info Foncier (avis vente pour taxes)	93,00
15231	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
15232	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	17 932,06
15233	Centraide Centre-du Québec (centraide)	1 418,00
15234	Min. Revenu Québec (inscription transport)	34,00
15235	Éditions Yvon Blais inc. (mise à jour)	323,40
15236	Les Publications du Québec (mise à jour)	52,95
15237	SOPFIM (cotisations 2013-2014 début 2015)	1 150,21
15238	AARQ (congrès)	454,15
15239	Transcontinental inc. (avis transport et PISRMM)	998,69
15240	Remorquage Desjardins (botte, veste, lunette)	269,96

Le 13 mai 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15241	Ciments Taschereau inc. (charges)	124,17
15248	Hamel & Hamel (branchement)	168,55
15249	SBK Télécom (téléphonie IP)	1 098,62
15250	SOPFEU (cotisation 2015)	515,47
15251	Vision Informatique SDM (écran)	172,45
15255	Sogetel (frais pour fibre)	7 894,27
15256	GROBEC (projet parc)	6 366,60
15257	Gr. Ag.-Forestier Lot-Még (frais technique parc)	5 030,16
15258	Imprimerie Fillion enr (cartons permis, pamphlets parc)	916,93
15259	Coop des Appalaches (divers)	181,87
15260	L'Immobilière (gestion rôle)	3 794,18
15261	Société de Conseil OSBL Plus (pacte rural)	5 317,60
15262	La Capitale (assurance collective avril)	6 599,36
15263	CD des Bois-Francs (dépôt REER)	1 283,40
15264	Financière Banque Nationale (règlement)	51 358,33
15265	Ass. des Archivistes du Québec (congrès)	402,41
15266	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 198,00
15267	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 331,45
15268	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 585,00
15269	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
15270	Manoir du lac William (repas conseil avril)	273,92
15271	Edith Vaillancourt (petite caisse déchiquetage)	400,00
15275	Loisir Sport Centre-du-Québec (participation financière)	500,00
15276	Festival de L'Érable de Plessisville (5 à 7 entreprises)	350,00
15277	Mégaburo (lecture compteur)	462,81
15278	WSP Canada inc. (PIIRL)	27 162,84
15279	Marius Marcoux & Fils inc. (plaque)	103,47
15282	André Gingras (entretien mars)	1 078,93
15283	Fonds Info Foncier (avis vente pour taxes)	93,00
15284	FQM (assemblée des MRC, Grand Rendez-vous, Dicom)	1 403,27
15285	Goforest (paiement final)	3 912,82
15287	Fédération Québécoise de la Marche (affiliation 2015-2016)	75,00
15288	MRC Bécancour (covoiturage concrès gest. cours d'eau)	59,73
15290	Billots-Vor (conception et réalisation piste hébertisme)	5 518,80
15291	Sylvain Beaudoin (eau)	72,00
15293	Vertisoft (service technique, convertisseur, disque dur)	2 698,23
15294	Fonds Info Foncier (avis vente pour taxes)	201,00
15295	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 278,00
15296	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 653,00
15297	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	3 097,00
15299	Martin Laflamme (café)	135,80
15300	CRECQ (adhésion)	50,00
15301	Dendrotik (divers)	181,61
15302	Monique Clément (présentation)	1 258,98
15305	Transport Martineau & Fils (paiement final)	47 240,53

Le 13 mai 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15306	Auger B.C. Sécurité inc. (travaux panneau)	230,81
15307	SOPFEU (cotisation)	749,68
15308	Bélitec (rouleau papier)	57,40
15310	Fonds Info Foncier (avis vente pour taxes)	<u>93,00</u>
Total :		<u>460 955,01 \$</u>

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
535935-535992	Paies semaine du 29 mars au 11 avril	38 383,97
536072-536158	Paies semaine du 12 avril au 2 mai	<u>65 328,69</u>
Total :		<u>103 712,66 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-04-01	Gouv. prov. (DAS)	35 751,15
GWW-04-02	Gouv. féd. (DAS)	13 155,09
GWW-04-03	Gouv. féd. (DAS)	1 017,95
VAP-04-01	Remboursement prêt PR1	2 292,07
RA-04-01	RREMQ mars 2015	13 515,57
PWW-04-01	Philippe Gosselin Ass. (huile chauffage)	815,98
PWW-04-02	Bell Canada (téléphone)	327,90
PWW-04-03	Hydro-Québec - MRC	3 138,39
PWW-04-04	Visa Desjardins - DG	12,24
PWW-04-05	Visa Desjardins - préfet	89,61
PWW-04-06	Visa Desjardins - général	22,00
PWW-04-07	Bell Mobilité - cellulaire	650,66
PWW-04-08	CARRA	281,91
PWW-04-09	Visa Desjardins - DG	<u>2 500,00</u>
Total :		<u>73 570,52 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-05-15-12990

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

Le 13 mai 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15204	Ville de Princeville (frais de cour)	263,58
15205	Hi-Tec Intervention inc. (sacs)	321,84
15206	Boivin & Gauvin inc. (valises)	1 276,22
15209	Com. scolaire de Laval (dvd)	100,00
15210	Coop IGA (divers)	17,24
15211	Paroisse de Plessisville (urée)	11,50
15228	Suspension Victo (réparation, entretien)	2 011,48
15240	Remorquage Desjardins (batterie, location tour éclairage)	288,95
15242	Turcotte Mini-Moteur enr. (bougies)	62,78
15243	Atelier Genytech (divers)	14,48
15244	ENPQ (inscription, examen)	2 472,40
15245	Garage M.J. Caron & Ass. inc (essence)	482,96
15246	Resto-Grillades Zema (repas intervention Fruit d'Or)	250,50
15247	Garage P. Bédard & Fils (essence intervention Fruit d'Or)	48,00
15252	ACSIQ (congrès)	456,45
15253	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
15254	Aréo-Feu (réparation APRIA, vanne papillon)	3 552,73
15258	Imprimerie Fillion enr. (rapports vérification avertisseur)	190,86
15259	Coop des Appalaches (divers, essence intervention Fruit d'Or)	1 490,67
15272	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
15273	Mun. Inverness (location site)	150,00
15274	M. Denis Langlois (location site)	150,00
15280	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	62,74
15281	Garage Drapeau (réparation)	3 267,15
15286	Bruno Gosselin (réparation)	30,96
15289	Ville de Princeville (frais de cour)	197,91
15292	Coop IGA (repas intervention Fruit d'Or)	322,61
15298	Suspension Victo (réparation, entretien)	2 349,13
15303	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
15304	Centre d'extincteur SL (recharge)	2 587,84
15309	Remorquage Desjardins (location outil)	<u>25,06</u>
Total :		<u>24 399,66 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
535993-536071	Paies mars 2015	<u>41 980,62</u>
Total :		<u>41 980,62 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-01 Bell Canada - Caserne 45 - Par. Plessisville	92,61
PWW-04-02 Shell	59,41

Le 13 mai 2015

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-04-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-04-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-04-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,47
PWW-04-07	Bell Mobilité - Cellulaire	96,36
PWW-04-08	Bell Pagette	652,30
PWW-04-09	ESSO	991,36
PWW-04-10	SONIC	1 340,60
PWW-04-11	Shell	<u>672,14</u>
Total :		<u>4 246,93 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Prévisions

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité

de délégations

d'autoriser les délégations suivantes :

A.R.-05-15-12991

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
M. Sylvain Labrecque	Assemblée des MRC	Québec	4 juin 2015	125,00 \$
M. Gilles Fortier	Assemblée des MRC	Québec	4 juin 2015	125,00 \$

ADOPTÉ

Correspondance :

En date du 10 avril 2015, la municipalité de St-Ferdinand nous fait parvenir sa résolution en rapport avec la stratégie « On vise dans le 1000 ». Cette correspondance est classée.

En date du 21 avril 2015, une correspondance du CRECQ, demandant un appui à la démarche Par notre PROPRE énergie. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Le 13 mai 2015

Appui à la
démarche Par
notre PROPRES
énergie

A.R.-05-15-12992

CONSIDÉRANT que l'utilisation du pétrole représente 38 % de l'énergie consommée au Québec malgré l'importante part de l'hydroélectricité (40 %);

CONSIDÉRANT que l'importation de pétrole entraîne une fuite de capitaux de l'ordre de dix à vingt milliards de dollars, somme qui rapporterait davantage si elle était investie ici au Québec;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du pétrole affecte la santé publique et contribue à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsables des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les dépenses des ménages pour le transport privé ont récemment dépassé celles pour l'alimentation;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'une stratégie visant la réduction de la consommation de pétrole apporterait de nouvelles et grandes opportunités pour le développement des territoires du Québec, tout en étant bénéfique pour l'économie, l'environnement et la santé publique;

CONSIDÉRANT que le Québec dispose de ressources considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la démarche *Par notre PROPRES énergie* a jusqu'ici permis :

- la formation de trois tables thématiques régionales sur la réduction de la consommation de pétrole réunissant des acteurs clés du Centre-du-Québec, et de trois comités de travail pour l'élaboration de projets prioritaires;
- la réalisation d'un portrait et diagnostic de la dépendance au pétrole au Centre-du-Québec qui identifie les principaux facteurs responsables de la dépendance au pétrole, permet de dégager les principaux enjeux énergétiques locaux et de pointer les axes d'intervention prioritaires;

Le 13 mai 2015

- l'élaboration d'un plan d'action régional qui présente les principales interventions à réaliser pour amorcer la réduction de la consommation de pétrole;
- la planification et l'amorce d'actions concrètes pour notre région, dont une activité de sensibilisation et de mobilisation sur les retombées d'une diminution de la consommation de pétrole;
- la mise en valeur des initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent, entre autres, par la Vitrine web des initiatives du Québec sans pétrole;

CONSIDÉRANT que les tables thématiques régionales sur la réduction de la consommation de pétrole au Centre-du-Québec sont active depuis 2013 grâce au soutien du Gouvernement du Québec mais aussi des parties prenantes régionales et locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé été résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable fait part de son appui à la démarche *Par notre PROPRE énergie*;

QUE le conseil de la MRC demande au Gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le déploiement durable d'une telle démarche, autant par un engagement moral et politique fort, mais également par un soutien financier à la hauteur des moyens que requiert la mise en œuvre de cette nécessaire transition énergétique.

ADOPTÉ

Varia : ATTENDU QUE l'entreprise Autobus L. Roy et fils inc. est sur le point de se faire
Contrat acquérir par l'entreprise Autobus J. Caron de Princeville;

d'autobus

A.R.-05-15-12993 ATTENDU QUE la MRC détient un contrat avec Autobus L. Roy et fils inc. , qu'elle est compétente en matière de transport adapté et collectif sur son territoire, qu'elle a repris le contrat qu'avait La Corporation de transport La Cadence CTLC lors de sa dissolution et qu'elle doit donner son approbation à un tel changement;

Le 13 mai 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la transaction entre ces entreprises à condition que le même niveau de service demeure.

ADOPTÉ

Nomination
au comité
de gestion
des matières
résiduelles
A.R.-05-15-12994

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Mario Fortin soit nommé au comité de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

Transport au
centre de jour
A.R.-05-15-12995

ATTENDU QUE le CSSSAE a cessé le financement du transport des bénéficiaires de neuf municipalités rurales de la MRC au centre de jour de Plessisville;

ATTENDU QUE la MRC considère ce service essentiel pour les usagers qui doivent se déplacer au centre de jour et qu'une solution doit être mise en place rapidement;

ATTENDU QUE le transport de bénéficiaires au centre de jour dépasse le mandat en transport de la MRC, compte tenu les besoins particuliers de ces usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC assure le relais du CSSSAE afin d'assurer la continuité du service à compter du 1^{er} juin 2015 et qu'elle soumette une demande de contribution financière et technique au CIUSSS afin d'assurer le maintien du service.

ADOPTÉ

Période de
questions

M. Raymond Bourque émet un commentaire à propos du Parc éolien de L'Érable et sur le projet d'agrandissement de la MRC.

Levée de
la séance
A.R.-05-15-12996

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier